

Mise en garde

ATTENTION AUX SOCIÉTÉS OIL INTERNATIONAL LLC., TRINIDAD OIL AND GAS CORPORATION ET BLACK GOLD INTERNATIONAL LTD.

Montréal, le 2 juin 2009 – L'Autorité des marchés financiers invite les investisseurs à faire preuve de vigilance à l'égard des sociétés suivantes et de leurs représentants :

- Oil International LLC (Gavin Morgan et John Andrew);
- Black Gold International Ltd;
- Trinidad Oil and Gas Corporation.

Des représentants de la société Oil International LLC, une société établie à Panama City, auraient communiqué par téléphone ou par courriel principalement avec des investisseurs canadiens. Ces représentants, Gavin Morgan et John Andrew, proposent des investissements qui visent le développement de puits de pétrole au Texas pour le compte de Black Gold International Ltd. Cette dernière société, enregistrée au Belize et dont les bureaux sont situés à Nassau aux Bahamas, dirige les opérations de Trinidad Oil and Gas, une société établie au Texas qui est en charge du développement du champ pétrolier.

Les investisseurs approchés auraient été informés que des informations supplémentaires sur les modalités d'investissement pouvaient être obtenues en composant un numéro sans frais ou par échange de courriels. En général, il semble qu'on indique aux investisseurs qu'ils doivent effectuer un transfert électronique de fonds au bénéfice d'un compte en fiducie dans une banque texane.

Le 8 mai dernier, la Saskatchewan Financial Services Commission (la SFSC) a émis une ordonnance temporaire d'interdiction d'opération à l'égard des sociétés et individus susmentionnés. Aucun de ces individus et sociétés ne sont dûment inscrits auprès de la SFSC et de l'Autorité. L'Autorité collabore actuellement avec la SFSC bien que jusqu'à présent, nous ignorons si des investisseurs québécois ont été contactés.

« Les investisseurs devraient toujours vérifier auprès du Centre de renseignements de l'Autorité que les sociétés et personnes qui leur proposent des investissements ou des services de courtage détiennent les approbations nécessaires », a affirmé Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité. « Les investisseurs qui confient leurs investissements à des sociétés qui n'ont pas les permis requis perdent souvent leur argent et leurs recours sont également limités », a ajouté M^{me} Poitras.

Pour plus de renseignements, téléchargez la brochure « [Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires!](#) » disponible sur le site Web de l'Autorité ou commandez-la auprès du Centre de renseignements. Cette brochure vous aidera à reconnaître plusieurs types de manœuvres illégales. Elle vous fournira également quelques trucs pour être à l'affût des fraudeurs.

Si vous croyez avoir été approché par l'une de ces sociétés, contactez le Centre de renseignements de l'Autorité.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

Information :

Journalistes seulement :

Sylvain Thériault : 514 940-2176

Centre de renseignements :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca